



JOURNAL DE LA CGT FIP SAVOIE ...OU BIEN ?



NUMERO 6 - NOVEMBRE 2023

EDITO

VIGILANCE : OUI DÉLATION : NON !

13 octobre 2023 : à 6 heures du matin la police cagoulée arrête et menotte un homme à son domicile. Sans doute un dangereux terroriste ?
Que lui est-il reproché ? D'avoir appelé à la fin des combats et à la paix en Palestine.

A l'heure où les faciles amalgames amènent notre gouvernement à des répressions policières et judiciaires abusives, attention dans ce contexte à ne pas tomber dans l'excès !
Pourtant cette prudence élémentaire ne semble pas avoir été celle de notre direction générale dans sa note interne diffusée sur Ulysse local le 18 octobre dernier.
Comment peut-on en effet s'adresser à tous les agents de la DDFIP Savoie en des termes rappelant une période pas si lointaine ?!

Certes, et nous en convenons, la vigilance est nécessaire au regard de ce qui peut se passer en dehors de nos services. L'enjeu est la prévention et la lutte contre la radicalisation, en tant qu'elle constitue une pratique extrémiste susceptible de déboucher sur de la violence, tout en veillant à respecter les libertés individuelles et à éviter absolument toute attitude discriminatoire.

La DGFIP aurait pu rappeler les obligations déontologiques de chacun, qui comptent notamment la neutralité, la laïcité, la continuité du service public et la dignité (comportement), mais que dire de la partie de cette note interne relative à nos collègues ?

« ... Enfin pour se prémunir de tout risque, tout agent observant chez un autre agent un changement de comportement susceptible d'entrer dans le champ de la radicalisation, doit en informer ... ».

Si la vigilance s'entend, l'appel à la délation n'est pas acceptable pour la CGT Finances Publiques qui combat tous les amalgames et toutes les discriminations.



cgt.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr

cgtfip73@gmail.com



<https://73.cgtfinancespubliques.fr/>

GRANDE MISERE BORDEL INDIGESTE

Dans tous les services de la DGFIP gérant, de près ou de loin, les questions ayant trait au cadastre, vous êtes en souffrance. La DGFIP s'est lancée dans une vaste réforme : Foncier Innovant, transfert de la Taxe d'Urbanisme, mise en place de GMBI, nouveaux applicatifs... Cela a entraîné un flux jamais atteint de sollicitations des contribuables et des dysfonctionnements à répétition des applicatifs.

Pour la déclaration d'occupation, la Direction Générale n'a pas diffusé de déclaration papier, afin d'obliger les contribuables à télédéclarer. Cette inconséquence a entraîné l'incompréhension et la colère des usagers du service public. Bilan de l'opération : des files d'attente devant les services des impôts des particuliers, des difficultés à joindre téléphoniquement les centres de contact saturés, des mails qui ont explosé, et des collègues au bord du Burn-out.

Les contribuables se sont lancés dans des réclamations d'évaluation suite à la consultation de GMBI, ce qui a continué à engorger les services. Les difficultés sont aujourd'hui loin d'être terminées.

Accueils débordés

Les accueils sont débordés par les contribuables ayant reçu leur avis de TF. Les e-contact qui avaient baissé de manière plus ou moins artificielle (suppression de nombre d'entre eux) sont à nouveau en augmentation (en Savoie au 24 octobre, ce sont encore plus de 10 000 E-contact en souffrance). A suivre, la campagne des avis de taxe d'habitation générés par la déclaration (ou la non déclaration) d'occupation dans GMBI !

Taxes d'urbanisme

En ce qui concerne les Taxes d'urbanisme, depuis le 1er septembre 2022, nos services ont récupéré la gestion fiscale de l'assiette des taxes d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive. Cette mission autrefois confiée aux directions départementales des territoires devaient s'accompagner d'un transfert de personnel. En plus d'être notoirement insuffisant, nombre de ces personnels n'ont pas suivi leur mission, en raison d'une plus faible rémunération ou de conditions de travail dégradées. Nous assistons aujourd'hui à des demandes de retour d'agents du Ministère de la Transition Écologique vers leur ancien ministère !

La DGFIP est loin d'être aussi attractive qu'elle le prétend...

Les services se retrouvent donc à gérer une nouvelle taxe, exigible à la date d'achèvement des travaux, en n'ayant suivi que quelques formations, et parfois à distance.

Pour ajouter un peu de piment, les modules de GMBI, développés pour cette mission, ne sont pas encore pleinement opérationnels.

La CGT Finances Publiques, avec l'intersyndicale exige et porte devant la direction générale :

- des personnels et des moyens suffisants pour exercer leurs missions de service public afin de répondre à toutes les modalités d'accueil : physique, téléphonique et mails,
- un arrêt des réformes mises en place dans l'urgence, malgré les alertes et les remontées

plus de moyens pour les personnels informatiques de la DGFIP qui, en plus de subir des réductions d'effectifs, se voient imposer des contraintes calendaires et techniques intenable pour répondre à des commandes politiques.



cgt.ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr

cgtfip73@gmail.com



<https://73.cgtfinancespubliques.fr/>

DERNIERE MINUTE : en récompense de leur investissement, ne bénéficieront d'une prime exceptionnelle (500€) que les agents ayant participé au dispositif sur la période du 1er juin au 31 août 2023 soit moins de 20 % des agents de la DGFIP !

La CGT Finances Publiques considère que l'ensemble des personnels sont et font la DGFIP au quotidien, une prime collective relative à l'activité pour 2023 aurait eu tout son sens !

PROMO INTERNE à LA DGFIP

Dans le cadre de l'accord signé par les OS, dont la CGT (qui finalement signe quand même des accords ...), sont actées les avancées suivantes :

Promotions de C en B, 130 promotions supplémentaires dont 65 au titre du concours interne spécial et 65 au titre de la liste d'aptitude.

Promotions de B en A, 70 promotions supplémentaires dont 45 au titre de l'examen pro et 25 au titre de la liste d'aptitude.

Durant la négociation la CGT Finances Publiques a porté entre autres les revendications suivantes :

- une grille unique, correspondant mieux à la reconnaissance des acquis professionnelles ;
- un véritable plan de qualification (de C en B et de B en A) reconnaissant la compétence et la technicité des agents de la DGFIP ;
- pour chaque corps, une amplitude de carrière minimale de 1 à 2, sans toutefois allonger la durée des carrières ;
- un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps.

Dans le cadre de la carrière actuelle, la CGT Finances Publiques :

- condamne les contraintes budgétaires qui limitent la quotité de promus et empêchent nombre d'agents d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.
- revendique la promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom.
- revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée, car il constitue le seul rempart possible contre le système arbitraire et opaque de la liste d'aptitude.
- approuve et revendique, pour les corps où cela n'existe pas, la mise en place d'un réel examen professionnel qui prend en compte toutes les spécialisations en substitution à la liste d'aptitude pour changer de catégorie.

C'EST BIEN CONNU, LA CGT NE SIGNE JAMAIS RIEN !



C'est fou comme une idée fausse, implantée avec récurrence dans les esprits, peut polluer massivement la pensée générale.

Oui c'est vrai, la CGT ne signera jamais un texte régressif pour les salariés et non c'est faux, 84 % d'accords ont été signés par la CGT et ce chiffre est stable depuis de nombreuses années.

Selon le dernier bilan sur la négociation collective, la CGT a approuvé 83,7 % des accords en entreprise, En effet dès qu'une proposition va dans l'intérêt des travailleurs, la CGT signe.

La CGT qui claque la porte, qui fait grève avant de négocier, c'est un lieu commun qui ne s'observe pas sur le terrain. Pour la CGT, signer un accord dans lequel il n'y a pas un véritable intérêt pour les travailleurs n'est pas envisageable.

L'exemple du combat mené à Vertbaudet est en ce sens très significatif. La CGT refusait de signer un accord qui n'octroyait que des primes. Après plus de deux mois de grève, un accord a été obtenu pour une augmentation salariale, ce qui n'a rien à voir avec une prime. En effet, une augmentation salariale est définitive et soumise à des cotisations sociales, ce qui n'est pas le cas des primes (se reporter à notre TIRE-Q de novembre 2022 n°1).

Même si au niveau national la négociation s'avère plus difficile, le patronat se montrant plus uni et le travail avec les autres syndicats plus compliqué, la CGT là encore, après un 1er refus en février 2023 de signer un accord jugé régressif, s'engage volontiers sur un nouvel accord concernant les accidents du travail.

C'est toujours dans l'intérêt du plus grand nombre que la CGT rencontre, discute, débat, négocie et qu'au final elle engage son nom ou pas; mais distiller l'idée que jamais (ou très rarement) elle signe un accord est une désinformation à caractère discriminant.